



Municipalité de Pointe-des-Cascades

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, à tous les contribuables de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, que suite au résultat d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 4 décembre 2019, concernant le règlement d'emprunt 195-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 390 500 \$ pour l'aménagement du parc Chéribourg, le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du mardi 14 janvier 2020, a adopté la résolution 2020-01-023, retirant le règlement numéro 195-2019.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades, ce 16 janvier 2020.



Eric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 janvier 2020 entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2020.



Eric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier